

LA GAZETTE OFFICIELLE

Office des Nouvelles Européennes

DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Publication Hebdomadaire : 3,65 €uros

61^e ANNEE

N° 2235 du 8 avril 2011



Numéro spécial Assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs

• *Bernard Baudin précise ses objectifs
et ses ambitions*

• *Un an de réalisations de
la nouvelle équipe
présenté par Benoît Chevron*



- *Dénonciation des anti-chasse désormais récurrente*
- *Contentieux ouvert au Conseil constitutionnel
pour non représentation des chasseurs
au Conseil National du Développement Durable*
- *Les chasseurs veulent être écoutés et respectés*

P.M.A. "Bécasse" enfin entériné

- La discussion a été âpre
et passionnée,
constructive aussi et l'on a abouti
à une acceptation à 70%



Saison cynégétique 2011-2012

- Les tarifs du timbre national "*Grand Gibier*"

Croisade anti-directive

- Les indices s'accumulent selon lesquels
elle commence à gêner certains !
- Que sortira-t-il de la réunion prévue le 6 mai à Bordeaux ?

de ses convictions et s'exprimer et se déterminer au grand jour.

Le débat fut très animé, les points de vue tranchés entre partisans du P.M.A. National, du P.Q.G. ou du C.P.U..

Paul Ettori, per exemple, a rappelé que, voici un an environ, 70 fédérations s'étaient déjà exprimées favorablement en faveur de ce P.M.A., mais qu'on avait ensuite tergiversé de manière inexplicable...

Alain Esclopé, lorsqu'il fut question du carnet de prélèvement permettant le contrôle de ce P.M.A., a dit qu'il serait opportun d'intégrer l'enregistrement des bécasses sur le C.P.U, plutôt que de multiplier les documents du même type.

In fine le PMA National Bécasse fut voté individuellement et à main levée par chaque Président de F.D.C., à plus de 70%, sous l'expresse condition que ce soit la F.N.C. qui fixe le niveau du P.M.A. national et non le Ministère, les déclinaisons journalières ou hebdomadaires du P.M.A. étant laissées à l'initiative des fédérations.

Cette souveraineté des structures de la chasse est revenue à plusieurs reprises dans les discussions notamment concernant, dans les départements le S.D.G.C.. "Il est du ressort des fédérations et d'elles seules et pas question qu'il soit placé sous tutelle de l'administration" a-t-on pu entendre. Une circulaire de Nathalie Kosciusko-Morizet devrait parvenir ces jours-ci aux préfets pour clarifier cela.

Trois votes consécutifs ont été organisés sur trois questions que voici, avec les résultats pour chaque tour de scrutin.

Synthèse des votes de l'AG FNC 31 mars 2011

- Question 1- Pour un PMA national bécasse fixé par la F.N.C., par saison, par chasseur, avec déclinaisons départementales (journalières, hebdomadaires...) par les Fédérations

Pour : 67

Contre : 20

Abstention : 1

- Question 2 - Pour un carnet de prélèvement bécasse respectant un cahier des charges national et distribué par la F.N.C.

Pour : 63

Contre : 24

Abstention : 1

- Question 3 - Pour une évolution vers un C.P.U. intégrant le cahier des charges national du P.M.A. bécasse pour les fédérations intéressées.

Pour : 84

Contre : 3

Abstention : 1

• Le timbre nouveau chasseur est maintenu à 50% du prix.

Le Président Douillard (Vendée) a demandé ce qu'avait apporté cet avantage... Alain Durand lui a répondu qu'on avait noté une plus forte demande de nouveaux permis, principalement de la part des jeunes. Pas de chiffres sur l'arrivée d'éventuels nouveaux chasseurs, attirés par cet avantage cependant.

• La gouvernance environnementale apparaît à nos responsables comme une tendance lourde. Mais pas question surtout de les en exclure.

Rappelons-nous du combat qu'ils ont dû mener pour obtenir deux sièges seulement au Conseil Economique, Social et Environnemental.

Mais on les a une fois encore "oubliés !" lorsqu'il a fallu prévoir la composition d'une autre structure : le Conseil National du Développement Durable (C.N.D.D.).

Cette fois, la F.N.C. a jugé que c'en était trop et elle a décidé d'engager un recours devant le Conseil constitutionnel. (À lire aussi dans le compte-rendu du discours du Président Baudin).

• Notons une longue mais tout à fait passionnante intervention de M^e

Charles Lagier sur le sujet juridique. Nous la développerons dans un prochain numéro, mais pouvons d'ores et déjà indiquer que l'avocat de la F.N.C. a parlé de l'actualité 2010, qui fut abondante comme à l'accoutumée, comme celle d'un millésime relativement satisfaisant pour le monde de la chasse et heureux voire même "joyeux" pour les A.C.C.A.. Nous reviendrons aussi sur le pourquoi de cette épithète... Signalons simplement que la Cour des Droits de l'Homme s'est prononcée favorablement sur un sujet intéressant nos amis chasseurs allemands, qui doit faire jurisprudence et concerner aussi nos A.C.C.A. et leurs territoires. En fait, les attaques menées naguère contre la loi Verdeille et la jurisprudence qui en avait découlé semblent loin car cette jurisprudence est remplacée par une nouvelle, plus favorable.

• M^e Lagier a évoqué la thèse de l'U.N.A.C.O.M. et la proposition de cette association de se conformer à la Convention de Berne pour, en quelque sorte, "évacuer" la Directive "Oiseaux".

Interpellé lors des États généraux par une délégation de cette association sur le contenu de la lettre qu'il avait adressée aux responsables de la F.N.C. sur ce sujet, il a indiqué qu'il maintenait sa position : "Je n'ai pas l'intention de modifier quoi que ce soit à ma lettre"...

Il a précisé qu'une prochaine rencontre aurait lieu à Bordeaux (N.D.L.R. : nous avons appris à notre retour de cette A.G. qu'elle pourrait avoir lieu le 6 mai prochain) entre les divers protagonistes de l'affaire.

Et de conclure : "Nous y ferons le point clairement et définitivement."

Question, pense-t-il que la lumière jaillira de cette rencontre dont il veut visiblement qu'elle soit la dernière ?

Nous croyons quant à nous que la tentation est grande d'en finir avec cette option, surtout en la considérant comme irréaliste, ce qui ferait écho aux déclarations du député Jérôme Bigon lors des États généraux : "En l'état, il n'est pas sérieux de prétendre que la Convention de Berne ou l'accord A.E.W.A. permettent de combattre les directives 79/409/CEE et 92/43/CEE. Je le dis avec toute ma conviction, dusse-t-elle me nuire. Nous avons perdu trop d'années et trop d'argent à défendre les causes qui occultent les débats sur notre légitimité dans la défense de la biodiversité. De grâce, tournons-nous vers l'avenir et traitons les sujets que vous avez évoqués lors de ces ateliers".

Nous rétorquerons simplement à M. Bigon, et d'autres le feront sûrement près nous, que le sujet de la contestation de la directive a été "évacué" pendant des années par tout le monde et d'abord par les instances de la chasse qui portent la lourde responsabilité de n'avoir pas mené le combat jusqu'au bout, comme cela aurait été leur devoir !

D'autres l'ont fait et cela gêne sans doute... Il est vrai qu'aller au combat contre ce genre de texte était risqué, astreignant, alors qu'on se trouvait en pleine construction européenne et qu'on paraît l'Europe de toutes les vertus. Il ne fallait donc surtout pas mettre en lumière le moindre dysfonctionnement de la structure. C'était très politicien. Ainsi, une chape de plomb est tombée sur le sujet ou plutôt une conspiration du silence, toujours pour le motif précédemment évoqué. On a vu avec quelle promptitude l'Europe a escamoté l'ancienne directive pour la remplacer par une nouvelle fin 2009. La précipitation qui a prévalu dans la démarche est illustrée par le fait qu'on n'a même pas pris la peine de faire évoluer tant soi peu ce texte osolète, en se contentant d'un quasi copier-coller !... En fait, trop de monde a fermé les yeux, oubliant qu'il fallait faire prévaloir ce qu'on appelait jadis le "bon droit"... Lors des États généraux, un autre député, Jean Lassalle, est allé, lui, au bout d'un raisonnement nouveau, appelant à dynamiter les directives !

Notre pays crève aujourd'hui de ce genre d'attitude mollassonne, des compromissions et surtout d'un manque de combativité de nos dirigeants durant trop longtemps. Et la chasse a suivi le même chemin que le pays...

Enfin, ne parlons plus de la directive 79-409, puisqu'elle a été remplacée... M. Bigon devrait le savoir, ne croyez-vous pas ?

• La communication, nous l'écrivons par ailleurs, va connaître un fort développement. Dans cet esprit, et comme l'ont déjà fait les pêcheurs depuis de nombreuses années, une "Journée Nationale de la Chasse" devrait voir le jour dès 2012. *La suite dans notre prochain numéro*